# JEU DE LOIS - SAINT-JOSEPH MODE D'EMPLOI

## TENUE VESTIMENTAIRE

- Tenue propre et correcte
- Epaules et ventre couverts
- Pantalons ceinturés à la taille
- Pas de minishorts (filles) ni de bermudas de bain (garçons)

## CASIERS

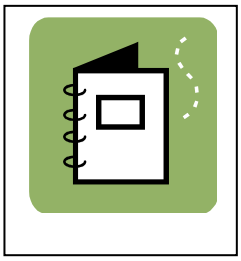

- Le code est confidentiel. Ne pas le divulguer
- Ne pas manipuler un casier qui n'est pas le sien sinon sanction

## REGISTRES D'APPEL

- Un élève est responsable du registre d'appel par trimestre
- Il veillera à amener le registre à chaque cours
- Il devra le ranger à 12 h et en fin de journée dans les casiers de l'Accueil-Elèves

## ASCENSEUR

- Réservé aux élèves handicapés ou blessés
- L'élève blessé doit être accompagné par un camarade
- Code à demander à M. MOULAS

## ABSENCES - RETARDS

- Après une absence ou un retard l'élève doit régulariser sa situation à l'Accueil-Elèves
- Ticket d'absence rose rempli et signé par la famille
- Les "retards internes" sont notés sur les pages de quinzaines du carnet
- 2 retards internes dans la quinzaine entraînent une retenue.

## RETENUES

- Les billets de retenues doivent être signés par les parents.
- Les élèves retenus, **sauf autorisation écrite de la famille** ne peuvent quitter le Collège à la fin des cours de la matinée.

## OUBLI OU PERTE DU CARNET DE LIAISON

- "pas de carnet, pas de sortie"
- L'élève doit présenter son carnet à l'éducateur avant de sortir du Collège
- En cas de perte, l'élève ne sera pas autorisé à sortir du collège (à 16 h) tant que sa situation ne sera pas régularisée.

## ETUDES

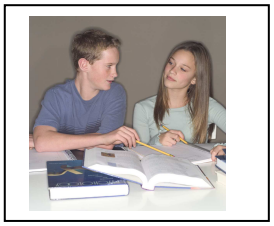

- Les élèves se rendant dans la salle d'étude doivent avoir leurs affaires pour travailler.
- Pour des travaux de groupes, une salle d'autonomie est disponible à côté de la salle d'étude.
- L'accès à la salle d'autonomie n'est possible qu'avec l'accord d'un éducateur.

**SELF**

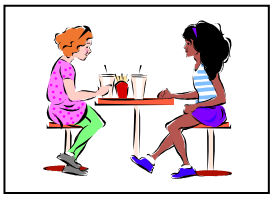

- Le passage au self s'effectue selon un planning établi par le service de la Vie Scolaire
- Les élèves prioritaires sont ceux qui ont cours à 13 h ou qui pratiquent des activités programmées pendant la pause de 12 h à 14 h.
- L'élève doit présenter sa carte de self pour le pointage.
- En cas d'oubli de carte il passera en dernier
- Le renouvellement de la carte de self en cas de perte coûtera 10 €.
- La salle à manger n'est pas un lieu de défoulement (ne pas courir, crier, etc.)
- La nourriture ne doit pas être gaspillée
- En fin de repas l'élève doit ramener son plateau et trier ces déchets (procédure affichée)

**RESPECT DES LOCAUX ET SECURITE**

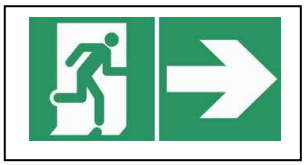

- Les élèves ne doivent pas rester dans les bâtiments pendant les récréations ni à la pause 12h/14h.
- Les WC doivent rester propres. Ce ne sont pas des lieux de jeux.
- L'eau et le papier ne doivent pas être gaspillés.
- En cas d'alerte incendie les élèves doivent descendre dans le calme, sous la responsabilité de leur professeur ou de l'éducateur, sur les repères prévus.
- Le non respect des locaux sera gravement sanctionné.

**FOYER**

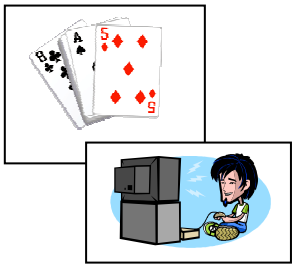

- Le foyer est un endroit ludique accessible aux élèves durant les récréations, de 12h15 à 13h45 et de 16h00 à 17h00.
- On y vient pour lire des BD, jouer aux jeux de société, écouter de la musique, discuter entre amis.
- Les élèves peuvent également utiliser les ordinateurs pour jouer, seuls ou en réseaux. Le temps de jeu est limité et les jeux utilisés sont fournis par le collège.

**COUR DE RECRATION**

- Jeux de ballons
  - Les ballons sont prêtés par le collège (les demander au Foyer)
  - Pas de ballons personnels ni de balles de papier
  - Tournois organisés entre 12 h et 14 h (foot sous préau)
- Jeux dangereux et pratiques violentes sont interdits en raison des conséquences physiques et psychologiques

**S'ORGANISER**

- L'élève doit sortir du Collège après les cours avec ses sacs et son matériel.
- Il ne pourra revenir au Collège en cas d'oubli.
- Les affaires personnelles fragiles (instruments de musique notamment) doivent être confiées à un éducateur.
- Les cartables et sacs ne peuvent être sur les casiers. En cas de vol, le Collège ne pourra être tenu pour responsable.
- Les téléphones portables étant interdits dans l'enceinte du collège, ce dernier ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, de bris ou de vol.
- Si l'élève utilise son téléphone portable, il sera confisqué et la famille devra venir le récupérer auprès du Cadre Educatif ou du Directeur.